

REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION

Référence de la consultation :

2025ABAR-BASSIN-CFM-DMPE

OBJET DE LA CONSULTATION

BASSIN D'ESSAI AU CENTRE DU FAUGA-MAUZAC

DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Le Mercredi 15 octobre 2025 à 16H00

ONERA Direction des Achats
29 Avenue de la Division Leclerc – CS 90027
92322 CHATILLON Cedex

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
1 OBJET – DESCRIPTION DE LA PRESTATION ET STRUCTURE	4
1.1 OBJET	4
1.2 FINANCEMENT	4
1.3 STRUCTURE	4
1.4 SURETE DU MARCHE	4
1.5 DUREE / DELAI D'EXECUTION	4
2 MODE DE PASSATION – DEROULEMENT DE LA PROCEDURE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
2.1 PROCEDURE	5
2.2 ALLOTISSEMENT	5
2.3 VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES	5
2.4 VISITE	6
2.5 ECHANGES	7
2.6 MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION	7
2.7 GROUPEMENT D'ENTREPRISES	7
2.8 SOUS-TRAITANCE	8
2.9 MARCHE DE FOURNITURES COMPLEMENTAIRES	8
2.10 MARCHE DE PRESTATIONS SIMILAIRES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
3 PRESENTATION ET ANALYSE DES CANDIDATURES	9
3.1 PRESENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE	9
3.2 APPRECIATION DE LA CANDIDATURE	10
4 PRESENTATION ET ANALYSE DES OFFRES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
4.1 PRESENTATION DE L'OFFRE	11
4.2 ANALYSE ET APPRECIATION DES OFFRES – ATTRIBUTION	14
5 CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES DOSSIERS COMPLETS (CANDIDATURES ET OFFRES)	16
5.1 REMISE DES DOSSIERS	16
5.2 COPIE DE SAUVEGARDE	16
5.3 CAS PARTICULIER : DOCUMENTS RELATIFS A LA SURETE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
6 SIGNATURE ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

PREAMBULE

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est constitué des pièces suivantes :

N°	Intitulé
PJ1	<p>présent document, valant règlement particulier de la consultation, qui définit les modalités de la consultation, et son/ses annexe(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • fiche de renseignements fournisseur (annexe 1) • attestation de visite (annexe 2)
PJ2	<p><u>projet de marché</u> et ses 3 annexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • attestation relative à lutte contre le travail dissimulé ou illégal (annexe 1) • décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) (annexe 2) • Clauses contractuelles de protection du secret de la défense nationale (Annexe n°3) : • Modèle déclaration PSD intervenants (Annexe n° 4)
PJ3	spécification technique de besoin (STB) référence V2.2 du 28 août 2025
PJ4	matrice d'exigences et de conformité

Ces documents sont la propriété de l'ONERA. Les informations ainsi communiquées ne peuvent être utilisées à d'autres fins que l'élaboration d'une réponse à la présente consultation. Le DCE peut être téléchargé sur la plateforme des achats de l'État (la PLACE) à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr>, sur le profil acheteur de l'ONERA sous la référence

2025ABAR-BASSIN-CFM-DMPE

Remarques concernant le téléchargement via PLACE :

1/ *Il est recommandé au candidat de s'identifier lors du téléchargement du dossier sur la plateforme, faute de quoi il ne pourra pas être destinataire des éventuels messages relatifs à la procédure, transmis exclusivement par la PLACE (exemples : modifications du dossier de consultation, réponses aux questions...).*

2/ *Les courriels envoyés par la plateforme le sont depuis l'adresse électronique nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr. Il appartient au candidat de faire le nécessaire pour que les courriels envoyés depuis la PLACE ne soient pas filtrés.*

1 OBJET – DESCRIPTION DE LA PRESTATION ET STRUCTURE

1.1 Objet

Le présent règlement particulier définit les modalités de mise en œuvre de la consultation préalable à la passation d'un marché, qui aura pour objet :

L'étude, la fabrication et la mise en place :

- Bassin d'essais équipé de 4 vitres (appelées hublots), réalisé à partir d'un container 20 pieds HC. Ce bassin d'essais sera accompagné des équipements nécessaires au traitement de l'eau.
- Equipements spécifiques : portique support du générateur de jet chaud et plateformes coulissantes (permettant d'assurer la protection de l'eau du bassin et le travail en hauteur des opérateurs ONERA)

1.2 Financement

Le financement de cette prestation est prévu sur fonds propres de l'ONERA.

1.3 Structure

Le marché concerné est un marché simple.

1.4 Sureté du marché

Le marché à conclure correspond à un contrat qualifié par l'ONERA de « contrat standard dans une ZRR » avec contrôle des accès (MZ).

1.5 Délai d'exécution

Le délai d'exécution du marché ne doit pas excéder huit (8) mois à compter de sa notification. L'installation devra être opérationnelle à compter de la fin du semestre 2026.

2 MODE DE PASSATION – DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE

2.1 Procédure

Conformément aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique¹ (CCP), au vu de la nature des prestations et du montant mis en jeu, la consultation est menée suivant une **procédure adaptée**.

La procédure mise en place par l'ONERA est une **procédure de mise en concurrence ouverte avec publicité préalable** et avec **possibilité de négociation des offres** – cf. modalités de négociations à l'article 4.2 du présent document.

Cependant, l'ONERA se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales reçues sans négociation. (*Articles R.2123-4 et 5 du CCP*)

La procédure se déroule en une seule étape de remise conjointe des candidatures et des offres.

2.2 Allotissement

Le marché est constituée d'un lot unique.

Le marché est constitué de plusieurs lots techniques attribuées au même titulaire ou au même groupement momentané d'entreprises :

Lot 1	Etude, fabrication et mise en place d'un bassin d'essais en container doté de hublots
Lot 2	Etude, fabrication et mise en place des équipements environnants au bassin d'essais : portique support du générateur de jet chaud et plateforme coulissante

L'ONERA souhaite un seul et même groupement d'entreprises dans la réalisation de ce projet du fait de l'impossibilité d'assurer l'organisation et le pilotage et la coordination du marché.

2.3 Variantes et prestations supplémentaires éventuelles

Définitions	
Variante	Offre alternative
Prestation supplémentaire éventuelle (PSE)	Elément complémentaire à l'offre

a. Variantes

Les variantes « libres », à l'initiative du soumissionnaire sont autorisées pour répondre au besoin de l'ONERA.

¹ Code de la Commande publique disponible dans son intégralité à l'adresse suivante :
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190524>

Les variantes doivent être bien identifiées dans le dossier du candidat. Pour chaque variante, une offre séparée doit être présentée. Chaque candidat devra répondre aussi à l'offre de base.

b. Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

La consultation comporte les PSE suivantes, imposées par l'ONERA :

N°	Description/objet	Chiffrage Facultatif/Obligatoire*
PSE1	Fourniture de 2 hublots métalliques (faux hublots)	Obligatoire
PSE n°2	Les ingénieurs en mesures optiques souhaiteraient une largeur de hublot plus importante (entre 0,5 et 1 m).	Facultative

* Les PSE à chiffrage OBLIGATOIRE (listées dans le tableau ci-avant) que l'ONERA décide de retenir sont prises en compte dans l'analyse des offres (cf. article 5.2 ci-après). L'ONERA décide de retenir ces PSE au moment de l'attribution de la commande (après analyse et classement).). *En revanche, les PSE à chiffrage FACULTATIF (listées dans le tableau ci-avant) ne sont pas prises en compte dans l'analyse des offres (cf. article 4.2 ci-après). L'ONERA décide de retenir ces PSE uniquement au moment de l'attribution du marché (après analyse et classement des offres).*

2.4 Visite

Afin d'apprécier au mieux l'étendue des prestations à réaliser et leurs conditions d'exécution, le candidat doit impérativement visiter le site du fauga Mauzac et les lieux de l'installation des équipements : obligatoire et effectuer la visite du centre ONERA de Fauga Mauzac avant de remettre son offre.

Elle est effectuée après prise de contact **par courriel** auprès du DMPE de M. Vincent Arnould vincent.arnould@onera.fr et M. Nathan Mallart Martinez nathan.mallart_martinez@onera.fr ou M. Jean-Yves Lestrade jean-yves.lestrade@onera.fr au plus tard deux jours avant la date de visite prévue.

Ce courriel doit préciser la société ainsi que les noms, prénoms et nationalités des personnes qui seront présentes lors de la visite ; il est accompagné d'un scan des pièces d'identités associées, en cours de validité (*nota : le seul permis de conduire ne constituant pas une pièce suffisante*). L'accès au centre ONERA de Fauga Mauzac nécessite de présenter la pièce d'identité (utilisée pour le scan) en version originale. Le candidat est informé que les contrôles inhérents à l'autorisation de pénétrer sur les centres ONERA peuvent nécessiter une durée indéterminée notamment pour les personnes de nationalité autre que de l'Union Européenne.

A l'issue de la visite, le candidat doit impérativement faire compléter et signer sur place l'attestation de visite (annexe 2 au présent document) par les personnels ONERA en charge de la visite. Ce document doit impérativement être joint au dossier de candidature (cf. article 3 ci-après).

ONERA Direction des Achats
29 Avenue de la Division Leclerc – CS 90027
92322 CHATILLON Cedex

2.5 Echanges

Pendant toute la période de consultation, le candidat peut échanger et poser des questions à l'ONERA concernant le projet et la procédure. **L'ensemble des échanges se fait exclusivement via le portail de dématérialisation PLACE sur le profil acheteur de l'ONERA** et doit parvenir au plus tard sept (7) jours ouvrés avant la date limite de remise des candidatures et des offres. L'ONERA s'engage à apporter une réponse à toutes les questions posées. Il n'est transmis aucune réponse aux questions arrivées hors délai. Il n'est répondu à aucune question orale.

Toutes les questions et les réponses associées sont transmises à l'ensemble des candidats, sous réserve de leur portée générale et dans le respect de la confidentialité des informations transmises par le candidat demandeur.

2.6 Modifications de détail au dossier de consultation

L'ONERA se réserve le droit d'apporter, au plus tard cinq (5) jours ouvrés avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Le candidat doit alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir éléver aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par le candidat, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.7 Groupement d'entreprises

Conformément aux dispositions des articles R.2142-19 à 26 du CCP, un candidat peut choisir de répondre en groupement avec une ou plusieurs autres entreprises.

Si tel est le cas, la forme juridique que devra revêtir le groupement d'entreprises lors de l'attribution du marché est soit le groupement solidaire soit le groupement conjoint avec solidarité du mandataire, pour des raisons de responsabilité.

Un même candidat ne peut présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membre de plusieurs groupements.

Nota : la composition d'un groupement peut être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

Dans l'ensemble du présent document, « le candidat » ou « le soumissionnaire » ou « la société » ou « l'opérateur économique » ou « l'entreprise » ou « l'entreprise soumissionnaire » ou le « futur titulaire » désigne indifféremment le candidat seul ou l'ensemble des membres du groupement, le cas échéant.

Le candidat s'engage à reporter l'ensemble des clauses et contraintes de la présente consultation et du futur marché à ses éventuels cotraitants.

Les précisions à apporter au projet de marché (PJ2) dans un cas de groupement seront communiquées ultérieurement par l'ONERA au candidat concerné, le cas échéant.

ONERA Direction des Achats
29 Avenue de la Division Leclerc – CS 90027
92322 CHATILLON Cedex

2.8 Sous-traitance

Le futur titulaire a la possibilité de sous-traiter l'exécution d'une ou de plusieurs parties des prestations demandées.

La sous-traitance peut être déclarée dès la remise de sa proposition par le candidat ou ultérieurement, lors de l'exécution des prestations. En tout état de cause, toute sous-traitance devra être déclarée et soumise à acceptation explicite préalable de l'ONERA avant tout début d'exécution des prestations sous-traitées.

Pour rappel, la sous-traitance totale est prohibée.

Le candidat s'engage à reporter l'ensemble des clauses et contraintes de la présente consultation et du futur marché à ses éventuels sous-traitants agréés par l'ONERA.

2.9 Marché de fournitures complémentaires

Conformément à l'article R.2122-4.1° du CCP, l'ONERA se réserve la possibilité de passer des marchés de fournitures complémentaires destinées soit au renouvellement partiel des fournitures soit à l'extension des fournitures qui seront acquises au titre du marché / de l'accord-cadre (*choisir entre les deux propositions*) concerné par la présente consultation.

3 PRESENTATION ET ANALYSE DES CANDIDATURES

3.1 Présentation du dossier de candidature

a. Généralités

Si le candidat s'appuie sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'une ou plusieurs autres sociétés (cotraitant, sous-traitant), alors il produit les mêmes documents concernant celle(s)-ci que ceux qui sont exigés pour le candidat lui-même.

Les pièces demandées dans le dossier doivent être rédigées en langue française.

Néanmoins, les documents émanant des autorités administratives du pays du candidat peuvent être fournis dans la langue officielle du pays mais le candidat doit alors fournir une traduction de ces documents (en français ou en anglais).

Quel que soit le choix du candidat pour présenter son dossier, son attention est attirée sur l'importance de la production de l'ensemble des documents demandés.

b. Documents administratifs : contenu et forme de la présentation

A l'appui de sa candidature, le candidat fournit les éléments suivants, conformément à l'article R.2143-3 du CCP :

N°	Document/ Information	Commentaires
C1	fiche de renseignements fournisseur de l'ONERA (annexe 1 du présent document) valant lettre de candidature, déclaration de capacités (professionnelles, économiques, financières et techniques) et déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdictions de soumissionner	complétée et signée par une personne habilitée à engager le candidat
C2	numéro unique d'identification (n° SIREN délivré par l'INSEE) ² ou, à défaut, tout document justifiant de son immatriculation, délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine, datant de moins de trois mois	
C3	délégations de pouvoir en cas de signature par une personne autre que celle(s) identifiée(s) comme « Dirigeants » du candidat, ³	Signature par la personne habilitée disposant du pouvoir délégation
C4	attestation de visite (annexe 2 du présent document)	complétée et signée par l'ONERA et le candidat
C5	à compléter de tout autre élément nécessaire à l'appréciation de la candidature par l'acheteur, en fonction de l'objet du marché ONERA (exemples : description des matériels techniques, des moyens de conception/de production, certificats de qualification professionnelle, certificats de qualité etc.)	

² A partir de ce n°, l'ONERA accède aux informations nécessaires concernant le candidat (français) sur le site <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr> (justificatif d'immatriculation, identification des Dirigeants etc.)

³ L'ONERA vérifie l'habilitation à engager le candidat des personnes physiques en se rendant sur la page Dirigeants de ce même site ONERA Direction des Achats

Le cas échéant, le candidat peut fournir tout autre document de preuve de ses capacités économiques, financières, techniques et professionnelles (dans le cas, par exemple, d'une entreprise récemment créée).

Par ailleurs, le candidat est dispensé de transmettre les documents de la candidature demandés s'ils sont contenus dans un espace de stockage numérique gratuit (il doit alors fournir les informations nécessaires à la consultation de cet espace de stockage).

3.2 Appréciation de la candidature

La candidature est appréciée sur la base des renseignements et documents demandés ci-dessus, en tenant compte de la situation juridique de l'opérateur économique ainsi que de ses garanties et capacités techniques (notamment références antérieures, effectifs), économiques et financières (notamment chiffre d'affaires), selon les dispositions des articles R.2144-1 à 7 du CCP.

L'ONERA est libre d'effectuer l'analyse des dossiers de candidature à tout moment de la procédure et, au plus tard, avant l'attribution du marché.

Après analyse du contenu des pièces à fournir au titre du dossier de candidature, l'ONERA rejette les candidats qui n'ont pas les capacités suffisantes, ceux ne présentant pas la totalité des justificatifs demandés au titre du dossier de candidature ou étant dans un cas d'interdiction de soumissionner ou ceux ayant fourni des renseignements inexacts.

En outre, la recevabilité de la candidature est soumise au respect des règles relatives à la sûreté du marché.

L'ONERA se réserve cependant la faculté de procéder à la régularisation de toute candidature incomplète ou de demander des compléments d'informations sur les pièces et justificatifs produits, dans un délai approprié (fixé dans la demande de complément).

Sont automatiquement éliminées les candidatures des opérateurs économiques n'ayant pas effectué la visite obligatoire prévue à l'article 2.4 ci-avant.

4 PRESENTATION ET ANALYSE DES OFFRES

4.1 Présentation de l'offre

A l'appui de son offre, le soumissionnaire produit a minima les pièces listées ci-dessous :

N° pièce	Intitulé	Signature	Formats
O1	Projet de marché (PJ2) et son annexe 1 complétés	x	Word <u>et</u> pdf
O2	Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) complété(e) (annexe 2 au projet de marché précité)	x	Excel <u>et</u> pdf
O3	Matrice d'exigences et de conformité (PJ4) complétée	x	Excel <u>et</u> pdf
O4	<p>un Mémoire technique rédigé spécifiquement pour répondre à la présente consultation, qui décrit notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> la solution technique proposée <i>ou</i> les caractéristiques techniques des matériels/équipements proposés le respect des contraintes et exigences minimales définies dans la spécification technique de besoin (PJ3), le cas échéant, les écarts (pour les exigences non impératives) avec celle-ci, les moyens et la méthodologie mis en œuvre pour permettre à l'ONERA de juger la bonne compréhension du besoin et de la qualité de l'offre au-delà des exigences et contraintes minimales, <p>Chaque candidat devra présenter une offre disposant de toutes les connaissances et compétences nécessaires à la réalisation du projet.</p> <p>Les compétences nécessaires se divisent en 3 parties distinctes :</p> <p>Etudes</p> <p>Le titulaire devra détenir les compétences nécessaires à la réalisation des études qui permettront de valider une ou plusieurs solutions avant décision finale et fabrication, construction et mise en place. Voici les études attendues :</p> <ul style="list-style-type: none"> Etude de tenue mécanique (hublots, portique, plateforme coulissante et règlementaires) Etude de la pression hydrostatique sur les hublots Etude structurelle (container modifié) 		

ONERA Direction des Achats
 29 Avenue de la Division Leclerc – CS 90027
 92322 CHATILLON Cedex

	<p>Manutention</p> <p>Le titulaire devra être capable de développer (si nécessaire) et mettre en place tous les moyens d'accès et de levage nécessaire à ce chantier.</p> <p>Ces moyens seront nécessaires au déchargement du container et la mise en place des différents éléments à installer (hublots, portique support, plateformes coulissantes, moyen d'accès aux plateformes, gardes corps, etc.).</p> <p>Bassin d'essais</p> <p>Le titulaire devra posséder toutes les compétences nécessaires à la réalisation du bassin d'essais :</p> <p>1. Modification du container</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise des procédés de traitement anti-corrosion (sablage, métallisation, peintures techniques) • Compétence en découpe et usinage de parois métalliques (ouvertures, passages techniques) • Compétences en dimensionnement et mise en place de renforcements mécaniques locaux et structurels • Savoir faire d'intégration et pose de hublots (étanchéité, résistance mécanique, compatibilité matériaux) <p>2. Étanchéité du bassin</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des solutions de revêtements (composites, liner, membranes PVC) • Savoir faire sur la mise en œuvre de revêtements étanches (application, contrôle qualité, durabilité) • Maîtrise des techniques d'étanchéité de traversées de parois (passe-parois, brides, joints, scellements) 		
--	---	--	--

	<p>3. Installation des équipements du circuit de traitement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compétences en dimensionnement et installation de pompes et systèmes de filtration • Savoir faire d'intégration de dispositifs hydrauliques (skimmers, bondes de fond, réseaux de circulation) et de mise en place d'armoires électriques, coffrets de commande et automatismes • Compétences en traitement de l'eau (pH, chlore, traitement adapté) <p>Démarche environnementale mise en place par le candidat pour diminuer son impact carbone :</p> <ul style="list-style-type: none"> • lors du transport, de la livraison et de la gestion des déchets de chantier pour ce projet ; • lors du fonctionnement du bassin d'essais pour limiter la consommation d'eau. 		
O5	<u>délai global d'exécution</u> de la prestation et <u>planning détaillé</u>		
Ox	RIB original de la société, contenant l'ensemble des informations nécessaires au règlement des prestations,	x	

Le soumissionnaire peut compléter son offre de tout autre document (ou information) complémentaire jugé utile et pertinent.

Les pièces listées ci-dessus doivent être rédigées en langue française.

Le délai de validité des offres est de **3 mois** à compter de la date limite de remise des dossiers figurant en première page, ou à compter de la date de remise des offres actualisées et/ou finales, pour les versions ultérieures.

Les modalités de remise des offres sont précisées à l'article 5 ci-après.

4.2 Analyse et appréciation des offres – attribution

a. Modalités d'analyse et déroulement des négociations

Les variantes libres proposées par les soumissionnaires et/ou les variantes imposées par l'ONERA sont analysées de la même manière que les offres de base, selon les critères énoncés au c. ci-après.

L'ONERA prend en compte dans son analyse des offres la PSE à chiffrage OBLIGATOIRE mentionnée à l'article 2.3 ci-avant s'il décide de la retenir.

La PSE à chiffrage FACULTATIF mentionnée à l'article 2.3 ci-avant n'est pas pris en compte pour l'analyse des offres. Après analyse et classement des offres selon les critères listés au c. ci-après, l'ONERA décide ou non de retenir cette PSE.

L'analyse des offres peut s'effectuer en plusieurs étapes successives.

L'ONERA se réserve notamment la possibilité de négocier avec une liste restreinte de candidats, à savoir uniquement avec ceux ayant présenté les (3) trois meilleures offres (à l'issue d'un premier classement, établi selon les critères de sélection indiqués au c. ci-après), durant autant de phases de négociations qu'il pourrait s'avérer nécessaire.

Cette négociation peut s'effectuer par courriel (via PLACE) ou lors d'auditions par téléphone/visioconférence ou dans le centre ONERA de Fauga Mauzac.

Tous les éléments du dossier et de l'offre sont négociables, hormis les clauses *de garantie et de propriété intellectuelle* énoncées dans le projet de marché (PJ2) et hormis les clauses légales et réglementaires.

Les négociations sont menées suivant le principe d'égalité de traitement des candidats.

A l'issue de la ou des négociations, une offre finale est demandée à l'ensemble des candidats admis à négocier. Cette offre finale ne peut plus être négociée.

Les offres finales sont notées et classées selon les mêmes critères (précisés au c. ci-après). Le marché est attribué à la société ayant présenté l'offre la mieux-disante (ayant obtenu la meilleure note globale).

Cependant, pour rappel, l'ONERA se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

b. Motifs d'élimination des offres

Sont automatiquement éliminées :

- les offres inappropriées ainsi que les offres demeurant irrégulières et/ ou inacceptables malgré les éventuelles demandes de complément de l'ONERA et les éventuelles négociations,
- les offres ne respectant pas les conditions de présentation figurant à l'article 4.1 du présent document, après demande de régularisation éventuelle par l'ONERA.

c. Critères objectifs d'évaluation des offres

Pour attribuer le marché aux soumissionnaires qui ont présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, l'ONERA entend se fonder sur les critères objectifs ci-après affectés des indices de pondération suivants :

N°	Intitulé	Pondération
Critère n°1	Montant total proposé et sa décomposition des prix (DPGF)	40%
Critère n°2	Qualité technique jugée sur la base du mémoire technique fourni et de la matrice d'exigences et de conformité (PJ4)	40%
Critère n°3	<i>Le planning et le délai global</i>	10%
Critère n°4	La démarche environnementale mise en place par le candidat pour diminuer son impact carbone : <ul style="list-style-type: none"> - Lors du transport et de la livraison du matériel (transport plus écologique et tri des déchets, recyclage des déchets de chantier...) - Par le biais d'une réduction de la consommation d'eau du bassin d'essai en fonctionnement par une optimisation du renouvellement de l'eau des bassins ou autres moyens 	10%

5 CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES DOSSIERS COMPLETS (CANDIDATURES ET OFFRES)

La réception des plis ayant lieu en une seule phase, le candidat doit transmettre simultanément son dossier de candidature et d'offre.

5.1 Remise des dossiers

Le candidat a l'obligation de remettre son dossier complet (candidature + offre) par voie dématérialisée : la remise de ce dossier complet se fait exclusivement sur la plateforme PLACE <https://www.marches-publics.gouv.fr>, sur le profil acheteur de l'ONERA.

En cas de problème sur la PLACE, un service de support et d'assistance technique à l'utilisation de cette plateforme de dématérialisation est disponible en ligne :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/assistance/?token=55226fb7-d16a-4fb3-9f1a-54ef38822106>

Remarques concernant le dépôt des dossiers sur PLACE :

- 1/ Certaines opérations de maintenance étant exécutées sur PLACE les mercredis entre 19h et 22h, il est conseillé au candidat d'éviter de choisir cette période pour déposer son dossier.*
- 2/ Il est recommandé au candidat d'anticiper suffisamment la vérification de la configuration de son poste en fonction des contraintes détaillées sur la plateforme PLACE et le dépôt de son dossier afin d'éviter les problèmes de dernière minute.*
- 3/ Le candidat a la possibilité de déposer plusieurs dossiers successifs en cas d'oubli d'une pièce ou d'erreur à rectifier notamment. Chaque dossier déposé annule et remplace le dossier précédemment remis par le candidat. De ce fait, seul le dernier dossier déposé sera ouvert par l'ONERA : il doit donc comporter l'ensemble des pièces demandées dans le présent document (à l'appui de la candidature et de l'offre).*

5.2 Copie de sauvegarde

Le soumissionnaire peut également envoyer, en même temps, une copie de sauvegarde, sur papier ou sur support numérique (de type clé USB, CDROM etc.), qui doit comprendre les mêmes fichiers ou informations que le dossier déposé sur PLACE.

La copie de sauvegarde peut être ouverte par l'ONERA et se substituer au dossier transmis électroniquement uniquement dans les cas suivants :

- si l'ONERA détecte un virus dans le dossier déposé par voie électronique,
- si un dossier a été transmis par voie électronique sans parvenir à l'ONERA dans les délais attendus,
- si le dossier transmis par voie électronique ne peut être ouvert par l'ONERA.

Elle doit être envoyée sous enveloppe cachetée, indiquant :

« NE PAS OUVRIR / CONSULTATION REF : 2025ABAR-BASSIN-CFM-DMPE »
ENTREPRISE :
(Indiquer le nom de l'entreprise soumissionnaire)

Elle est adressée sous pli recommandé avec accusé réception à :

ONERA Direction des Achats
29 Avenue de la Division Leclerc – CS 90027
92322 CHATILLON Cedex

ONERA
Direction des Achats
CS 90027
92322 CHATILLON Cedex

Pour être ouverte, la copie de sauvegarde doit arriver avant les date et heure limites de remise des dossiers figurant en 1^{ère} page.

ONERA Direction des Achats
29 Avenue de la Division Leclerc – CS 90027
92322 CHATILLON Cedex

6 SIGNATURE ELECTRONIQUE

L'ONERA dispose de certificats de signature électronique et favorise donc autant que possible la signature électronique de ses marchés et accords-cadres.

Ainsi, l'ONERA encourage le candidat et potentiellement futur titulaire du marché/ de l'accord-cadre, à se doter, de certificats de signature électronique qualifiés et conformes au règlement EIDAS (Règlement (UE) n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur), pour les personnes ayant le pouvoir d'engager la société.

Le titulaire du marché/de l'accord-cadre pourra alors utiliser l'outil de signature disponible sur PLACE, pour signer les documents contractuels aux formats de signature autorisés XAdES, CAdES ou PAdES.

La signature sera validée par l'ONERA si l'ensemble des contrôles effectués par l'outil PLACE sont passés avec succès et si le titulaire du certificat de signature utilisé dispose bien du pouvoir d'engager la société. A titre informatif, les vérifications effectuées par l'outil disponible sur PLACE sont les suivantes :

1. identité du signataire,
2. appartenance du certificat du signataire à l'une des catégories de certificats mentionnées à l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique,
3. respect du format de signature mentionné à l'article 3 de l'arrêté du 22 mars 2019,
4. caractère non échu et non révoqué du certificat à la date de la signature,
5. intégrité du document signé.